

Charte Juniors

Afin de permettre à chacun de s'entraîner dans les meilleures conditions, le responsable junior, le coach JS, les entraîneurs, ainsi que le Comité du TC Ardon ont établi la charte suivante :

Par cette charte, les juniors s'engagent à respecter les points suivants :

1. je viens pour apprendre et me perfectionner,
2. j'arrive à l'heure et signale mes absences à mon entraîneur,
3. je viens en tenue de tennis, à savoir: chaussures de sport, tenue de sport, cheveux attachés, casquette, raquette et boisson,
4. je respecte le matériel mis à disposition, je n'envoie pas les balles hors des courts et, si cela arrive, je vais directement les chercher,
5. j'écoute ce que dit mon entraîneur,
6. je ne dérange pas le groupe par mon comportement: bavardage répété, jet de raquette, gros mots...
7. je salue mon entraîneur en arrivant et en partant,
8. je remplis ma gourde au robinet du club-house, éventuellement au robinet du court; en aucun cas, je ne bois directement à ce robinet,
9. la participation aux interclubs juniors implique la participation aux entraînements juniors,
10. j'essaie de jouer au moins une fois par semaine, en plus de l'entraînement,

En cas de non respect de certaines de ces règles élémentaires de comportement, l'entraîneur peut tenir le junior au calme, assis sur une chaise, durant quelques instants (le junior reste toutefois dans l'enceinte du court). Si le comportement persiste, la responsable en discute avec les parents, le Comité du TC Ardon s'accorde le droit de pouvoir exclure le junior.

Par cette charte, les parents prennent note du fonctionnement suivant :

Toute communication relative au mouvement junior est publiée sur le site www.tcardon.ch

Les cours donnés à l'extérieur ont lieu par tous les temps, excepté en cas de pluie continue. L'annulation d'un cours est décidée par l'entraîneur et est communiquée via les « News » du site du club. Le cours sera reporté, si possible un même jour plus tard dans la saison, sinon un autre jour.

Le paiement des cours est dû. Un remboursement est possible si le junior manque plus de la moitié des cours sur présentation d'un certificat médical.

Le junior qui participe aux cours juniors est reconnu membre du club et ne doit dès lors pas s'acquitter d'une cotisation de jeu annuelle. Toutefois, le junior ne peut pas réserver de court après 19h15.

Fair-Play.

Bon jeu à tous et beaucoup de plaisir sur les courts du TC Ardon!